



**NEIT TAXEREGLEMENT FIR
D'OFFALLGESTIOUN ZU LEIDELANG**

**NOUVEAU RÈGLEMENT-TAXE RELATIF
À LA GESTION DES DÉCHETS À LEUDELANGE**

**NEW TAX REGULATION FOR WASTE
MANAGEMENT IN LEUDELANGE**



- 3** VIRWUERT
- 4** PRÉFACE
- 5** FOREWORD
- 6** NEI PRÄISSER | NOUVEAUX PRIX | NEW PRICES
- 7** SUBSIDEN | SUBSIDES | SUBSIDIES
- 8** SPERMÜLL | DÉCHETS ENCOMBRANTS | BULKY WASTE
- 9** GROUSS HAUSHALTSAPPARATER
GROS APPAREILS DE L'ÉLECTROMÉNAGER | LARGE HOUSEHOLD APPLIANCES
- 10** BLO POUBELLE | POUBELLE BLEUE | BLUE RUBBISH BIN
- 12** BRONG POUBELLE | POUBELLE BRUNE | BROWN RUBBISH BIN
- 14** GRÉNG POUBELLE | POUBELLE VERTE | GREEN RUBBISH BIN
- 16** GRO POUBELLE | POUBELLE GRISE | GREY RUBBISH BIN
- 18** VALORLUX
- 20** SUPERDRECKSKËSCHT
- 24** STEP
- 26** NEIE CONTAINERPARK
NOUVEAU PARC À CONTENEURS | NEW CONTAINER PARK
- 28** NEIT TAXEREGLEMENT FIR D'OFFALLENTSUERGUNG
NOUVEAU RÈGLEMENT-TAXE RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS
NEW TAX REGULATION FOR WASTE MANAGEMENT





Léif Matbiergerinnen, léif Matbierger,

den 28. November 2024 huet de Gemengerot en neit Taxereglement betreffend der Offallgestioun an der Gemeng Leideleng gestëmmt mam Zil de Pollueur-Payeur-Prinzip anzeféieren, esou wéi d'Offallgesetz vun 2012 dat virgesäit.

Déi gro an déi gréng Poubelle ginn an Zukunft gewien a fir déi gro, déi blo an déi brong Dreckschëscht muss een an Zukunft bezuelen, fir all Kéier wou een se eraus stellt.

Bis elo hält d'Gemeng Leideleng pro Joer ronn 200.000 € mat den Offall-Taxen an a gëtt iwwer 400.000 € fir d'Offallgestioun aus. Dës Sue feelen deemno fir wichteg Projeten ze realiséieren (Neien Duerfkär, Verkéiersberouegungsmoossnamen, bezuelbare Wunnraum) an et ass och net konform zum Gesetz. Doriwwer eraus gehéiere 70% vun deem wat haut an der groer Dreckschëscht lant net doranner. Mir hoffen, dass dat sech mat deem heite Reglement ännert. Vill Kritik krute mir, well och déi gréng Dreckschëscht an Zukunft net méi gratis ass. D'Erklärung ass, dass och d'Entsuerge vun der grénger Dreckschëscht beim Minett Kompost fir d'Gemeng net gratis ass. Den Tarif vun 0,10 €/kg ass dee selwechte wéi an der Gemeng Bartreng an ënnert deem vun der Gemeng Mamer (0,15 €/kg).

Ab dem 1. Abrëll 2025 bitt d'Gemeng Leideleng Iech awer och en däitlech bessere Service:

- Dir kritt Accès op d'Recyclingsparke vum STEP, déi fënnef Deeg an der Woch op hunn a ronn 70 Fraktiounen (z. B. Sperrmüll) unhuelen. Dëse Service ass gratis an och déi Leidelenger Entreprisë kënnen heivunner Gebrauch maachen.
- Eisen neie Containerpark an der Rue Jean Fischbach mécht seng Dieren op. Domat gehéiert den illegalen Tipp am Melacksbësch endlech der Vergaangenheet un. De Containerpark bleift gratis.
- Déi blo Poubelle gëtt an Zukunft zwee Mol amplaz ee Mol de Mount eidel gemaach.

Weider Informatiounen betreffend der Offallgestioun fannt Dir an dëser Broschür.

Lou Linster

Buergermeeschter

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le 28 novembre, le Conseil communal a voté un nouveau règlement-taxe relatif à la gestion des déchets de la Commune de Leudelange dans le but d'introduire le principe du pollueur-payeur, tel que prévu par la loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets.

La poubelle grise et la poubelle verte seront à l'avenir pesées et les poubelles grises, bleues et brunes seront payantes à chaque fois qu'elles seront déposées devant la porte.

Jusqu'à présent, la Commune de Leudelange perçoit environ 200.000 € par an avec la taxe sur les déchets et dépense plus de 400.000 € pour la gestion des déchets. Cet argent manque donc pour le financement de projets importants (nouveau centre du village, mesures de modération du trafic, logements abordables) et n'est pas non plus conforme à la loi. De plus, 70% de tout ce qui finit aujourd'hui dans la poubelle grise n'y a pas sa place. Nous espérons que cela changera avec cette réglementation. Nous avons reçu beaucoup de critiques du fait que la poubelle verte ne sera plus gratuite à l'avenir. L'explication est que l'élimination de la poubelle verte auprès de Minett Kompost n'est pas non plus gratuite pour la Commune. Le tarif de 0,10 €/kg est le même que dans la Commune de Bertrange et inférieur à celui de la Commune de Mamer (0,15 €/kg).

Cependant à partir du 1^{er} avril 2025, la Commune de Leudelange vous offrira également un meilleur service :

- Vous aurez accès aux parcs de recyclage du STEP, qui sont ouverts cinq jours par semaine et qui acceptent environ 70 fractions (par exemple les déchets encombrants). Ce service est gratuit et les entreprises de Leudelange peuvent également en faire usage.
- Notre nouveau parc à conteneurs de la Rue Jean Fischbach ouvre ses portes. Ainsi, la décharge illégale au Melacksbësch appartient enfin au passé. Le parc à conteneurs reste gratuit.
- La poubelle bleue sera désormais vidée deux fois par mois au lieu d'une fois.

Vous trouverez de plus amples informations concernant la gestion des déchets dans cette brochure.

Lou Linster
Bourgmestre



Dear citizens!

On 28 November, the Municipal Council approved a new tax regulation for waste management in the Commune of Leudelange, with the aim of introducing the polluter-pays principle, as defined in the 2012 Waste Act.

In future, the grey and green bins will be weighed and the grey, blue and brown bins will have to be paid for each time they are left outside the door.

To date, the Commune of Leudelange has collected about 200,000 € per year in waste tax and spends over 400,000 € on waste management. This money is therefore lacking in the financing of important projects (new village centre, traffic management measures, affordable housing) while it is also not compliant with the law. In addition, 70% of everything that ends up in the grey bin these days does not belong there. We hope that will change with this regulation. We have received a lot of criticism that the green bin will also no longer be free in future. The explanation for this is that disposing of the green bin at Minett Kompost is not free for the Commune either. The rate of 0.10 €/kg is the same as in the Commune of Bertrange and below the rate of the Commune of Mamer (0.15 €/kg).

From 1st April 2025, the Commune of Leudelange will also be offering you a much better service:

- You will have access to the STEP recycling parks, which are open five days a week and accept around 70 fractions (e.g. bulky waste). This service is free of charge and the businesses of Leudelange can also make use of it.
- Our new container park in Rue Jean Fischbach opens its doors.
With that the illegal dumping at Melacksbësch is finally a thing of the past.
The container park remains free of charge.
- In future, the blue bin will be emptied twice a month instead of once.

Further information on waste management can be found in this brochure.

Lou Linster
Mayor



VIDANGE VUN DE POUBELLEN | VIDANGE DES POUBELLES EMPTYING OF RUBBISH BINS

	Volume vun der Poubelle volume de la poubelle rubbish bin volume	Basispräis tarif de base basic rate	Präis fir de Vidange tarif de vidange emptying rate	Gewichtspräis tarif de poids weight rate
	80 L	15 €	1,70 €	0,40 € / kg
	120 L		2,50 €	0,40 € / kg
	240 L		3,50 €	0,40 € / kg
	660 L		8,00 €	0,40 € / kg
	1.100 L		8,00 €	0,40 € / kg
	120 L	pro Mount pro Haushalt	2,50 €	/
	240 L	par mois par ménage	3,90 €	/
	660 L	per month	9,30 €	/
	1.100 L	per household	12,00 €	/
	120 L		/	0,10 € / kg
	240 L		/	0,10 € / kg
	660 L		/	0,10 € / kg
	80 L		1,50 €	/
	240 L		3,00 €	/

VERKAFSPRÄIS FIR ENG NEI POUBELLE PRIX DE VENTE POUR UNE NOUVELLE POUBELLE | PRICE FOR A NEW BIN

	80 L	120 L	240 L	660 L	1.100 L
	40 €	50 €	65 €	300 €	400 €
		50 €	65 €	300 €	400 €
		50 €	65 €	300 €	
	40 €		65 €		

FRÉIER TARIFFER | ANCIENS TARIFS | PREVIOUS RATES

80 L → 150 €	120 L → 240 €	240 L → 360 €
--------------	---------------	---------------

All Joer kënnen d'Stéit op Ufro eng Reduktioun pro Joer vun de Gesamtkäschte fir d'Offallentsuergung vu **75 €** kréie fir all Persoun, déi op Wëndelen ugewisen ass. Alternativ kënnen d'Stéit all Joer vun engem Subside fir reutilisabel Wëndelen profitéieren (75% vun de Fraisen HTVA ; Plaffong vun 125 €). Déi zwou Aidë sinn net kumulabel.

Zu dëse Persounen gehéieren :

- Puppelcher a Kanner bis dräi Joer inklus, déi säit méi wéi engem Mount an der Gemeng Leideleng wunnen ;
- Persounen iwwer dräi Joer, déi säit méi wéi engem Mount an der Gemeng Leideleng wunnen an un Inkontinenz leiden.

Den entsprechende
Formulär kann een
op www.leudelange.lu
eroflueden a kann de
Biergerinnen a Bierger
op Ufro geschéckt ginn.
D'Ufro op dëse Subside
muss all Joer bei der
Gemeng Leideleng
erneiert ginn.

Une réduction forfaitaire annuelle du montant total des taxes dues relatif à la gestion des déchets de **75 €** est allouée sur demande aux ménages par personne nécessitant des couches hygiéniques. Alternativement, les ménages peuvent bénéficier chaque année d'un subside pour les couches réutilisables (75% des frais HTVA ; plafond de 125 €). Les deux subsides ne sont pas cumulables.

Par personne appartenant à un ménage pour lequel le ménage peut bénéficier de cette réduction, il y a lieu d'entendre :

- Les bébés et enfants jusqu'à l'âge de 3 ans révolus, domiciliés dans la Commune de Leudelange depuis plus d'un mois ;
- Les personnes au-delà de cette tranche d'âge, domiciliées dans la Commune de Leudelange depuis plus d'un mois, souffrant d'une incontinence.

Le formulaire respectif
pourra être téléchargé
sur www.leudelange.lu
et peut être envoyé
aux administrés sur
demande. La demande
de réduction devra
être renouvelée
annuellement auprès
de l'Administration
communale de
Leudelange.

An annual flat-rate reduction of **€75** on the total amount of waste management charges due is granted upon request to households for each person requiring sanitary nappies. Alternatively, households can benefit from annual subsidies on reusable nappies (75% of costs excluding VAT ; maximum €125). The two subsidies are not cumulative.

People for whom the household is eligible for this reduction includes :

- Babies and children up to the age of 3 who have been resident in the Commune of Leudelange for more than one month ;
- People over this age group, who have been resident in the Commune of Leudelange for more than one month and who suffer from incontinence.

The relevant form can
be downloaded from
www.leudelange.lu
or sent to residents
on request. Applications
for a reduction must
be submitted to
the Commune
of Leudelange
every year.

SAMMLUNG VU SPERRMÜLL, EISEN, SCHROTT AN HOLZ

COLLECTE DE DE DÉCHETS ENCOMBRANTS, DE TOUTE FERRAILLE ET DE BOIS

COLLECTION OF BULKY WASTE, METAL AND WOOD

Dës Sammlung ass eenzel sechs mol am Joer op Ufro am Populationsbüro (Telefon: 37 92 92-1) a kascht 25 € fir eng Quantitéit ënner 2 m³ a 50 € fir eng Quantitéit iwwer 2 m³ (max. 4 m³).

Cette collecte se fait individuellement six fois par an sur demande au bureau de la population (téléphone: 37 92 92-1) et est payante. 25 € pour une quantité inférieure à 2 m³ et 50 € pour une quantité supérieure à 2 m³ (max. 4 m³).

This collection takes place individually six times a year on request at the residents' registration office (telephone: 37 92 92-1) and is subject to a charge: 25 € for a quantity of less than 2 m³ and 50 € for a quantity over 2 m³ (max. 4 m³).

- Bau- a Renovéierungs-offäll net mineralescher Hierkonft (Bauschutt)
z.B. : Plastiksrollueden, Dieren (ouni Glas), eidel elektresch Gainen ...
- Miwwelen
z.B. : Gaardemiwwel, Still...
- Buedembeleeg (net mineralescher Hierkonft)
z.B. : Teppesch, Linoleum...
- Holzmiwwele vu maximal 1,50 m Längt
z.B. : Canapé, Fotell...
- Matrassen a Bettrummen
- Traitéiert an net traitéiert Holz, Still, Schief, Brieder...
Kee Strauch- oder Heckeschnatt
- Eisen a Schrott
- KENG elektronesch Apparater

- déchets de construction ou de rénovation (non minéraux)
p.ex. : volets en plastique, portes (sans verre), gaines électriques ...
- meubles p.ex. : meubles de jardin, chaises ...
- revêtements de sols (non minéraux) p.ex. : tapis plein, linoléum ...
- meubles en bois de maximum 1,50 m de longueur p.ex. : canapés, fauteuils ...
- matelas et sommiers
- bois traité ou non traité, tel que chaises, armoires, planches... Pas de coupes de haies ou d'arbustes
- ferraille
- PAS d'appareils électroniques

- construction and renovation waste (non-mineral (building rubble)
e.g. : plastic shutters, doors (without glass), cable ducts ...
- plastic furniture - e.g. : garden furniture, chairs...
- flooring (non-mineral origin) e.g. : carpet, linoleum...
- wooden furniture with a maximum length of 1.50 metres
e.g. : sofa, armchair...
- mattresses and bed frames
- treated and untreated wood, chairs, cupboards, boards... No shrub cuttings or hedges
- iron and scrap metal
- NO electronic equipment



**Fernseeër, Frigoen a
gréisser Haushalts-
apparater kënnen fir de Präis
vu 25 € ofgeholle gi vum:**

**Les télévisions, les frigos et les gros appareils électro-
ménagers peuvent être récu-
pérés au prix de 25 € par le:**

**Televisions, fridges and
larger household
appliances can be
collected for €25 from:**

Service régie de la Commune de Leudelange / Rue du château d'eau

**Maacht w.e.g. e Rendez-Vous aus iwwer Telefon | Prière de prendre rendez-vous par téléphone
Please make an appointment by calling :**

**621 329 607 M. Roland ROSENFELD, Viraarbechter | préposé ouvriers | workers' supervisor
oder | ou bien | or 37 92 92-410**

BLO POUBELLE | POUBELLE BLEUE | BLUE RUBBISH BIN

ALPABEIER | VIEUX PAPIERS | USED PAPER

Enveloppen (och mat Plastiksflächen)

Bicher, Schoulhefter

Eeerkartong

Kartong, Kartongkëschen
(kleng, och mat Pech)

Katalogen, Broschüren

Pabeiertuten

Liewensmëttelkartongen
ouni Fett- oder aneren Iessensréckstänn
an ouni Plastik- oder Alufolie

Reklammen, Prospekter

Schreif-, Bréifpabeier (och mat
Bürosklamer oder Agraaffen)

Dageszeitungen, Illustréiert, Magasinner
Telefonsbicher

Enveloppes (aussi avec fenêtre
en plastique)

Livres, cahiers d'exercices

Cartons à oeufs

Cartons, boîtes en carton (de petite taille,
aussi avec ruban adhésif)

Catalogues, brochures

Sacs en papier

Cartons alimentaires sans graisse
ou autres résidus alimentaires et
sans film plastique ou aluminium

Publicités, dépliant

Documents écrits, papeterie
(aussi avec trombone ou agrafe)

Journaux, illustrés, magazines

Annuaire téléphoniques



Envelopes (also with plastic window)

Books, school books

Egg cartons

Cartons, carton boxes (small size,
also with adhesive tape)

Catalogues, brochures

Paper bags

Food cartons without grease or other food
residues and without plastic or aluminium foil

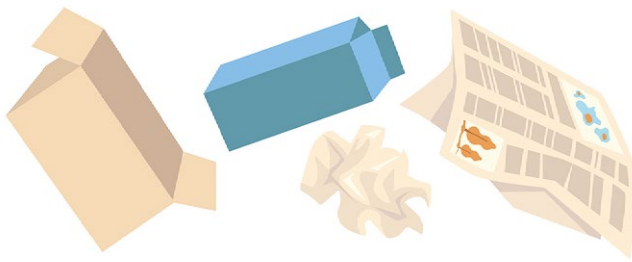
Advertisements, flyers

Letters, documents (also with
paper clips or staples)

Newspapers, comic books, magazines

Telephone directories

WAT DÄERF ECH DRA MAACHEN?
QUE PUIS-JE METTRE DEDANS ?
WHAT CAN I PUT IN?



Alufolie, plastifizierete Pabeier

Bakpabeier, Silikonspabeier

Botterverpakung

Filter

Fotospabeier

Gedrénkskartong (z. B. Tetra Pak®)

Grousse Kartong, Kartongskëschen

Keesenziedel

Mielverpakungen

Immens knaschtege Pabeier

Pizzakëschen (mat Fett- oder
anereren Iessensréckstänn oder
mat Plastik- oder Alufolie)

Schuedstoffverpakungen
(z. B. fir Dünger, Pestiziden)

Tapéiten

Nuesschnappecher

To go Kaffisbecher

Papier aluminium, papier plastifié

Papier cuisson, papier silikoné

Emballages de beurre

Filtres

Papier photo

Cartons à boissons (p. ex. Tetra Pak®)

Cartons, boîtes en carton de grande taille

Tickets de caisse

Emballages de farine

Papier fortement sali

Boîtes à pizza (avec graisse ou
autres résidus alimentaires ou avec
film plastique ou aluminium)

Emballages de substances nocives
(p. ex. pour engrais, pesticides)

Papiers peints

Mouchoirs

Gobelets à café à emporter

WAT DÄERF ECH NET DRA MAACHEN?

QU'EST-CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE DEDANS ?

WHAT CAN'T I PUT IN?

Aluminium paper, plastified paper

Baking paper, silicone paper

Butter packaging

Filters

Photo paper

Beverage cartons (e.g. Tetra Pak®)

Large cartons, carton boxes

Receipts

Flour packaging

Heavily soiled paper

Pizza boxes (with grease or other food
residues or with plastic or aluminium foil)

Harmful product packaging
(e.g. for fertilisers, pesticides)

Wallpapers

Handkerchiefs

To-go coffee mugs

BRONG POUBELLE | POUBELLE BRUNE | BROWN RUBBISH BIN
AALT GLAS | VERRE USAGÉ | USED GLASS



Glasbehälter*
Glieser, Konserveglieser*
Glasfläschen* (och mat Stopp)
Glasverschlëss*
**duerchsüchtig oder faarweg, propper*

Récipients en verre*
Verres, bocaux à conserves*
Bouteilles en verre*
(y compris avec bouchon en liège)
Bouchons en verre*
**incoloré ou coloré, propre*

Glass containers*
Glasses, glass jars*
Glass bottles*
(also with top)
Glass closures*
** colourless or coloured, clean*



WAT DÄERF ECH DRA MAACHEN?
QUE PUIS-JE METTRE DEDANS ?
WHAT CAN I PUT IN?

Drotglas, Spigel, Kristallglas
 Platt Glas (z. B. Fönsterscheiben)
 Fläschen aus Keramik
 Glas wat net schmëlzt (z. B. Pyrex)
 Knaschteg Glasbehälter
 Bieren
 Metallverschlëss
 Plastikverschlëss
 Porzellan, Geschier

Verre armé, miroirs, cristal
 Verre plat (p. ex. vitres de fenêtres)
 Bouteilles en céramique
 Verre non fusible (p. ex. Pyrex)
 Récipients en verre sales
 Ampoules
 Bouchons métalliques
 Bouchons en plastique
 Porcelaine, vaisselle

WAT DÄERF ECH NET DRA MAACHEN?
QU'EST-CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE DEDANS ?
WHAT CAN'T I PUT IN?

Wired glass, mirrors, crystal glass
 Flat glass (e.g. window-panes)
 Bottles made of ceramic
 Non-fusible glass (e.g. Pyrex)
 Dirty glass containers
 Light bulbs
 Metal caps
 Plastic caps
 Porcelain, tableware



GRÉNG POUBELLE | POUBELLE VERTE | GREEN RUBBISH BIN

BIO-OFFALL | BIODÉCHETS | ORGANIC WASTE

Kichenoffall (organesch, réi oder gekacht)

Fleesch, Fësch, Schanken
 Kaffisaz (ouni Kapselen)
 Liewensmëttel (verduerwen oder
 ofgelaf, ouni Verpackung)
 Uebst, Geméis, Brout
 Schuelen (z. B. vun Eeër, Geméis,
 Uebst, Muschelen, Austeren)
 Téisäckelcher (och mat Schëld
 an/oder Agraffen)
 Gaardenoffäll (kleng geschnidden)
 Bam-, Hecken-, Strauchschnatt
 Blummebuedem
 Gaardebauoffäll, erofgefalend Uebst
 Gras, Onkraut, Stréi, Hee
 Blieder
 Schnëttblumen, Dëppeplanzen
 (ouni Dëppen)
 Einweggeschier aus Holz

Déchets de cuisine (organiques, crus ou cuits)

Viandes, poissons, os
 Marc de café (sans capsules)
 Aliments (avariés ou périmés, sans emballage)
 Fruits, légumes, pain
 Épluchures, coquilles (p. ex. d'oeufs,
 de légumes, de fruits, de moules, d'huîtres)
 Sachets de thé (aussi avec
 étiquette et/ou agrafe)
 Déchets de jardin (coupés)
 Coupes d'arbres, de haies, d'arbustes
 Terre pour fleurs
 Déchets horticoles, fruits tombés
 Gazon, mauvaises herbes, paille, foin
 Feuillage
 Fleurs coupées, plantes en pot (sans pot)
 Vaisselle à usage unique en bois

Kitchen waste (organic, raw or cooked)

Meat, fish, bones
 Ground coffee (without capsules)
 Food (rotten or expired, without packaging)
 Fruits, vegetables, bread
 Peelings, shells (e.g. from eggs,
 vegetables, fruits, mussels, oysters)
 Tea bags (also with tag and/or staple)
 Garden waste (cut up)
 Tree, hedge, shrub cuttings
 Plant soil
 Horticultural waste, fallen fruits
 Grass, weeds, straw, hay
 Foliage
 Cut flowers, potted plants (without pot)
 Single use wooden tableware



WAT DÄERF ECH DRA MAACHEN?
QUE PUIS-JE METTRE DEDANS ?
WHAT CAN I PUT IN?



Äschen
 Hygiènesartikel
 Kaffiskapselen
 Déieresand
 Kot (Fäkalen)
 Staubsaugertut
 Steng, Schott
 Textilien
 Déierekadaver
 Verpackungen aus Plastik oder
 biologesch ofbaubarem Plastik
 Wëndelen

Cendres
 Produits hygiéniques
 Capsules de café
 Litière pour animaux
 Excréments (matières fécales)
 Sacs pour aspirateur
 Pierres, déblais
 Textiles
 Carcasses animales
 Emballages en plastique ou en
 plastique biodégradable
 Couches

WAT DÄERF ECH NET DRA MAACHEN?
QU'EST-CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE DEDANS ?
WHAT CAN'T I PUT IN?

Ashes
 Hygiene products
 Coffee capsules
 Animal litter
 Faeces (faecal matter)
 Vacuum cleaner bags

Stones, rubble
 Textiles
 Animal carcasses
 Packaging made of plastic or
 biodegradable plastic
 Nappies

GRO POUBELLE | POUBELLE GRISE | GREY RUBBISH BIN
RESCHTOFFFALL | DÉCHETS RÉSIDUELS | RESIDUAL WASTE

Äschen
 Hygiènesartikel
 Kaffiskapselen
 Kazesand
 Klengdéieresand
 Kot (Fäkalen)
 Staubsaugertut
 Steng, Schott
 Textilien (naass, knaschteg oder futti)
 Déierekadaver
 Verpackungen aus Plastik oder
 biologesch ofbaubarem Plastik
 Wëndelen
 Plastifizéierte Pabeier
 To go Kaffisbecher

Cendres
 Produits hygiéniques
 Capsules de café
 Litière pour chat
 Litière pour petits animaux
 Excréments (matières fécales)
 Sacs pour aspirateur
 Pierres, déblais
 Textiles (humides, sales ou endommagés)
 Carcasses animales
 Emballages en plastique ou en
 plastique biodégradable
 Couches
 Papier plastifié
 Gobelets à café à emporter

Ashes
 Hygiene products
 Coffee capsules
 Cat litter
 Small animal litter
 Faeces (faecal matter)
 Vacuum cleaner bags
 Stones, rubble
 Textiles (wet, soiled or damaged)
 Animal carcasses
 Packaging made of plastic or
 biodegradable
 Plastic
 Nappies
 Plastified paper
 To-go coffee mugs

WAT DÄERF ECH DRA MAACHEN?
QUE PUIS-JE METTRE DEDANS ?
WHAT CAN I PUT IN?





Dans le sac bleu Valorlux · Im blauen Valorlux-Sack
In the Valorlux blue bag

uniquement nur · only



Bouteilles et flacons en plastique · Plastikflaschen und -flakons · Plastic bottles and containers



Emballages métalliques · Metallverpackungen · Metal packaging



Cartons à boisson · Getränkekartons
Beverage cartons

NEW



Films et sacs en plastique · Plastikfolien
und -tüten · Plastic films and bags



Pots, gobelets et barquettes en plastique · Plastiktöpfe, -becher und -schalen
Plastic pots, cups and trays



MAX.
5L

VIDE · LEER · EMPTY



PAS DE PLASTIQUE NOIR
KEIN SCHWARZER KUNSTSTOFF
NO BLACK PLASTIC

VALORLUX BE THE CHANGE



Disponibile sur:
Verfügbar unter:
Available on:

www.valorlux.lu



TRUCS & ASTUCES Tips und Tricks · Tips and tricks

Dans le sac bleu Valorlux
Im blauen Valorlux-Sack
In the Valorlux blue bag



PAS D'EMBALLAGE DE: CAFÉ · CHIPS · PÂTÉE POUR ANIMAUX



Keine Kaffee-, Chips- oder Haustierfuttermitteltüten
No coffee, crisps or pet food bags



PAS DE PAPIER NI DE CARTON



Kein Papier und Karton
No paper and cardboard



PENSEZ ÉGALEMENT AUX FLACONS EN PLASTIQUE TYPE SHAMPOING



Denken Sie auch an Plastikflaschen wie Shampooflaschen
Do not forget plastic bottles such as shampoo bottles

VALORLUX BE THE CHANGE



Disponible sur:
Verfügbar unter:
Available on:

www.valorlux.lu



Liste des produits - SDK fir Bierger

avec des conseils sur la prévention et la réduction des déchets ainsi que sur votre sécurité

SDK RESSOURCE INNOVATION
NOHALTEGKEIT
CIRCULAR ECONOMY
SuperDrécksKëscht®



Bombes aérosols et bombes de mousse de montage



chaînes pour vélos, bombes pour intérieurs, mousse à raser

➔ Bombes aérosols: p.ex. pour tableaux de bord, etc., déodorants, laques pour cheveux, imperméabilisants, insecticides, peintures en bombe, protége-

➔ Mousse de montage (mousse PUR ou PU [polyuréthane])

Prévention et réduction - nos conseils

- Pour la plupart des produits, il existe des alternatives aux bombes aérosols: sticks, savon de rasage, pompes rechargeables.
- Renoncez aux produits superflus, tels qu'aérosols pour intérieurs, crème chantilly

Vous trouvez plus d'informations sur ce potentiel de ressources sur www.potentiel-de-ressources.com

- Les aérosols „vides“ contiennent encore des résidus et ne doivent donc pas être mis à la poubelle.

Conseils pour votre sécurité

- Soyez prudents lors de la manipulation d'imperméabilisants et d'insecticides: ne les appliquez qu'à l'extérieur ou dans des pièces bien aérées. Respectez les consignes de sécurité sur les étiquettes.

Corps filtrants et absorbants



➔ Filtres: filtres à huile et à diesel, filtres de mazout

➔ Produits souillés par l'huile: liant

d'huile, chiffons

➔ Produits souillés par la peinture: chiffons imbibés de peinture, pinceaux, matériaux de protection (papier, films plastiques), etc.

Prévention et réduction - nos conseils

- Faites preuve de la même attention, que vous manipulez des corps filtrants/absorbants ou les produits proprement dits.

Emballages contaminés par des substances nocives



solvants

➔ Récipients d'huiles, de graisses et de carburants

➔ Récipients de produits phytosanitaires et de pesticides

➔ Récipients de produits chimiques, de produits de nettoyage, de peintures, de laques et de peintures d'impression, de

Prévention et réduction - nos conseils

- Utilisez si possible des produits contenant peu ou pas de substances nocives! Veillez à ce que le produit porte un label environnemental reconnu, par exemple le «blauer Engel».
- Certains produits peu nocifs existent également sous forme de poudre (p.ex. peintures murales). Vous évitez ainsi les emballages.
- Pensez toujours à adapter la taille des emballages aux quantités dont vous avez

Vous trouvez plus d'informations sur ce potentiel sur www.potentiel-de-ressources.com

besoin. Un grand récipient produit moins de déchets que plusieurs petits. Mais ne faites pas l'inverse en achetant p.ex. une grande quantité parce que c'est moins cher.

Conseils pour votre sécurité

- Même lorsque les emballages de polluants sont vides, veillez à ce qu'ils soient bien fermés et soigneusement étiquetés.
- Stockez les emballages vides de produits nuisibles de telle manière qu'ils soient hors de portée des enfants.

Extincteurs et poudre d'extinction



➔ Extincteurs: extincteur au halon, extincteur à poudre, extincteur à mousse, extincteur au CO₂

Prévention et réduction - nos conseils

- N'utilisez plus d'extincteurs au halon, ils sont très nuisibles! Remettez-les aux lieux de collecte de la SuperDrécksKëscht®.

Conseils pour votre sécurité

- N'exposez pas les extincteurs à l'ensoleillement direct et laissez les soupapes fermées!

Vous trouvez plus d'informations sur ce potentiel sur www.potentiel-de-ressources.com

- Faites entretenir vos extincteurs régulièrement. Les appareils non entretenus peuvent subir des dommages dus à la corrosion et exploser lorsqu'ils sont mis sous pression.
- N'utilisez en aucun cas de l'eau pour éteindre des graisses qui ont pris feu. Danger d'explosion de graisses!
- Lors de leur utilisation, les extincteurs au gaz peuvent être froids au point de provoquer des gelures!

Gaz sous pression



➔ Bouteilles de gaz comprimé: bouteilles de propane-butane qui ne sont plus reprises par les commerçants

➔ Briquets à gaz

➔ Cartouches de gaz

Conseils pour votre sécurité

- Utilisez seulement des bouteilles de gaz qui ont été soumises à un contrôle technique et portent une plaquette valable du TÜV (service d'inspection technique).
- N'exposez jamais les bouteilles et les cartouches de gaz à l'ensoleillement direct. Elles

Vous trouvez plus d'informations sur ce potentiel sur www.potentiel-de-ressources.com

doivent être conservées à un endroit bien aéré.

- Conservez les bouteilles et les cartouches de gaz ainsi que les briquets hors de portée des enfants.
- Ne laissez pas les briquets à gaz dans votre voiture en été, ils peuvent exploser à cause de l'ensoleillement élevé.

Huiles et graisses alimentaires



➔ Huiles et graisses alimentaires, liquides et solides: huiles végétales (p.ex. huile de colza, huile de tournesol, huile d'olive), graisses animales (p.ex. beurre, saindoux)

Prévention et réduction - nos conseils

- Les graisses et huiles végétales ne doivent pas être versées dans l'évier, mais être recyclées. Vous éviterez ainsi la pollution des eaux usées et vos tuyauteries resteront propres.
- Filtrez les restes de friture après avoir cuisiné, vous pourrez conserver la graisse plus longtemps.

Vous trouvez plus d'informations sur ce potentiel sur www.potentiel-de-ressources.com

Conseils pour votre sécurité

- Si la graisse de friture prend feu, n'essayez jamais d'éteindre le feu avec de l'eau. Etouffez le feu avec un outil approprié, p.ex. un couvercle.
- Collectez les graisses et huiles de friture uniquement dans le récipient mis au point par la SuperDrécksKëscht® que vous pouvez vous procurer gratuitement sur tous les sites de collecte. Lors du remplissage, veillez à ce que la température de la graisse ne dépasse pas 80 °C, sinon le récipient fond.

D'Assemblee vun der SDK ass 4 mol am Joer an ass gratis

La collecte de la SDK se fait 4 fois par an et c'est gratuit | The SDK is collected 4 times per year and is free of charge

Liste des produits - SDK fir Bierger

avec des conseils sur la prévention et la réduction des déchets ainsi que sur votre sécurité

SDK RESSOURCE INNOVATION
NOHALTEGKEET
CIRCULAR ECONOMY
SuperDrecksKëscht®



Vous trouvez plus d'informations sur ce potentiel de ressources sur www.potentiel-de-ressources.com

Huiles usagées, graisses, carburants et émulsions



- ➔ Graisses lubrifiantes
- ➔ Carburants contaminés (p.ex. mélanges essence-diesel)
- ➔ Émulsions huile-eau
- ➔ Radiateurs à huile et huiles thermiques,

➔ Toutes les huiles minérales naturelles ou synthétiques : huile de moteurs, huile d'engrenages, huile hydraulique, huile lubrifiante

condensateurs contenant des PCB
Prévention et réduction - nos conseils

- Ne mélangez pas les huiles usagées à d'autres substances. Remettez les huiles usagées si possible dans leur emballage d'origine.
- Utilisez des huiles recyclées. Elles présentent la même qualité que les nouveaux produits et permettent de ménager les ressources naturelles.
- Les vieux radiateurs à huile et condensateurs peuvent con-

tenir des PCB très toxiques. Confiez donc ces produits à la SuperDrecksKëscht®.

Conseils pour votre sécurité

- Lorsque vous manipulez des huiles minérales, veillez à ce que les huiles usagées ne soient pas en contact avec les sols ou les eaux.
- Faites faire les vidanges et autres travaux d'entretien dans un garage disposant le label.

Matières et produits contenant de l'amiante



➔ Produits contenant de l'amiante: plaquettes de frein et joints renfermant de l'amiante.

➔ Matériaux de construction contenant de l'amiante: Eternit®, panneaux pour toits, panneaux d'isolation

Conseils pour votre sécurité

- Si vous pensez qu'un matériau de construction contient de l'amiante, ne prenez pas de risque et soyez prudents. Différentes institutions proposent des analyses bon marché aux consommateurs.
- Vous pouvez emballer de petits éléments en fibrociment dans des sacs en plastique étanches à la poussière. Vous ne devez en

aucun cas les scier, les percer ou les arracher, car cette manipulation inadéquate entraîne la formation de poussières nocives.

- Si vous voulez savoir si vos radiateurs électriques à accumulation contiennent de l'amiante, contactez la SuperDrecksKëscht® qui vous renseignera au Tél.: 488 216-213.

Médicaments, produits cosmétiques et déchets médicaux



➔ Produits d'hygiène, huiles et gels de bain

➔ Médicaments (périmés et utilisables): dragées, lotions, aérosols médicaux, poudres, pommades, sirops, cachets, teintures, gouttes

➔ Seringues et canules usagées
Prévention et réduction - nos conseils

- Achetez seulement la quantité de médicaments dont vous aurez probablement besoin.
- Vous pouvez remettre à la pharmacie les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

- Ne prenez pas tout de suite des cachets - il est souvent possible de guérir certains maux à l'aide de moyens naturels ou de méthodes alternatives.

Conseils pour votre sécurité

- Utilisez la boîte gratuite mise à votre disposition pour collecter avec la fiabilité requise les seringues et canules usagées.

Mélanges bitumineux et produits goudronneux



➔ Bitume, goudron
➔ Traverses de chemin de fer
➔ Carton bitumé, bardeaux bituminés

➔ Liquides contenant des PCB

Prévention et réduction - nos conseils

- Veillez à travailler soigneusement lorsque vous manipulez des produits bituminés, même en cas de démontage/démolition.

- Utilisez des produits alternatifs tels que du papier huilé ou paraffiné ou des films plastiques (PE/PP) n'ayant pas d'impact écologique négatif pour l'isolation de votre toiture.

Vous trouvez plus d'informations sur ce potentiel de ressources sur www.potentiel-de-ressources.com

Peintures, laques et peintures d'impression



naturelle, laques celluloseuses, peintures à l'huile, laques à l'huile.

➔ Peintures protectrices contenant des matières actives fongicides et insecticides: peintures antifouling, apprêts, glacis pour la préservation du bois

➔ Mastics, colles, crayons contenant des solvants (feutres, crayons pour retouche de carrosseries, marqueurs, efface-crayon)

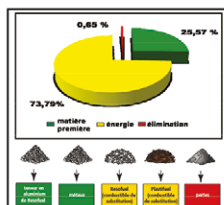
➔ Vernis d'ébéniste, cires

Prévention et réduction - nos conseils

- "Clever akafen - Produits recommandés par la SuperDrecksKëscht®"
- Utilisez des produits écologiques, p.ex. des peintures et des colles fabriquées à partir de matières premières naturelles (plantes et pigment minéral, amidon/fécule, gélatine).
- Veillez à ce que les produits portent des labels environnementaux reconnus.
- Les résidus se conservent mieux si vous fermez bien les récipients et si vous les stockez, retournés sur le couvercle.
- En choisissant les bois et la construction appropriés, vous pourrez réduire sensiblement l'utilisation de produits de préservation du bois.

Conseils pour votre sécurité

- N'utilisez à l'intérieur que des peintures et des produits de préservation du bois dont l'apposition est autorisée à l'intérieur.



Liste des produits - SDK fir Bierger

avec des conseils sur la prévention et la réduction des déchets ainsi que sur votre sécurité

SDK RESSOURCEN
INNOVATION
NOHALTEGKEET
CIRCULAR ECONOMY
SuperDrecksKëscht®



Pesticides et engrais



➔ Pesticides: fongicides (lutte contre les champignons), herbicides (désherbants), insecticides (extermination des insectes), molluscicides (contre les limaces), rodenticides (contre les rongeurs) ; Exemples: produit anti-fourmis, produit pour les roses, grains pour limaces, Tue-Herbes, produits anti-campagnols, produits anti-mites

➔ Engrais: engrais chimiques avec sels. Ceux-ci contiennent entre autres de l'azote, du phosphore, du potassium, du magnésium

ou du fer.

Prévention et réduction - nos conseils

- Renforcez la résistance de vos plantes. Choisissez le site approprié, veillez à la diversité des espèces et faites en sorte que les plantes voisines soient appropriées, privilégiez les méthodes naturelles telles que le sarclage, le ramassage d'animaux nuisibles et l'apport d'animaux utiles.
- A l'intérieur, protégez-vous des insectes en mettant devant la fenêtre un grillage en gaze ou en utilisant la bonne vieille tapette.
- Demandez conseil à votre commerçant ou à des institutions écologiques avant de recourir aux « produits chimiques ».

- Renoncez dans votre jardin aux engrais chimiques. Utilisez plutôt du compost pour donner à vos plantes les nutriments dont elles ont besoin.

Conseils pour votre sécurité

- Lorsque vous manipulez des pesticides, lisez très attentivement les informations dans le mode d'emploi ainsi que celles relatives aux dangers émanant de ces produits et les conseils de sécurité.
- Les produits biologiques fabriqués à partir de substances naturelles renferment souvent des substances dangereuses ou toxiques pour l'homme. Ici aussi, faites preuve de prudence!

Piles et accumulateurs



nickel-métal hydruure

➔ Batteries à électrolyte liquide : batteries de voiture remplies d'acide (accumulateurs au

➔ Piles sèches : piles zinc-carbone, piles alcali-manganèse et piles au lithium, piles boutons mercurielles

➔ Accumulateurs secs rechargeables: accumulateurs nickel-cadmium, accumulateurs

plomb) et batteries de secours remplies de produits alcalins (accumulateurs Ni-Cd)

Prévention et réduction - nos conseils

- Veillez à ce que les produits portent le label "Clever akafen - Produits recommandés par la SuperDrecksKëscht®"
- Renoncez à des produits tels que cartes de vœux musicales, badges clignotants.
- Utilisez si possible des appareils fonctionnant sans pile, p.ex. des appareils dotés de cellules solaires ou d'un câble.
- Si vous avez besoin de piles, privilégiez

alors les accumulateurs rechargeables ou du moins des piles sans mercure.

- Recourez aux systèmes de reprise proposés par les commerçants.
- Entretenez régulièrement vos accumulateurs au plomb, ils dureront plus longtemps.

Conseils pour votre sécurité

- Attention sur les accumulateurs haute énergie (outils, ordinateurs portables etc.). Remettez-les séparément.

ecobatterien
association sans but lucratif

Produits photochimiques et photographiques



➔ Révélateurs, fixateurs, bains d'arrêt, bains de blanchiment, etc.

Prévention et réduction - nos conseils

- Utilisez le moins possible de produits photochimiques.
- Aujourd'hui la photographie numérique offre de nombreuses possibilités tout en évitant l'utilisation de produits photochimiques.

Conseils pour votre sécurité

- Ne versez en aucun cas les solutions photochimiques dans l'évier ou le lavabo.
- Collectez séparément les différents produits photochimiques afin d'éviter toute réaction incontrôlée.
- Lisez attentivement les avertissements figurant sur les étiquettes.

Produits chimiques



(« le petit chimiste »)

➔ Produits chimiques pour applications spéciales: désinfectants, moyens à braser (métal d'apport de brasage fort et tendre, fondant), anti-rouille

➔ Bases : ammoniac, potasse caustique (hydroxyde de potassium), chaux éteinte (chaux calcinée), soude caustique (hydroxyde de sodium), décapant

➔ Acides: p.ex. acide formique, acide citrique, acide acétique, acide oxalique, acide phosphorique, acide nitrique, acide chlorhydrique, acide sulfurique, acide fluorhydrique (gravure à l'acide du verre)

Prévention et réduction - nos conseils

- Utilisez le moins de produits chimiques possible.
- Renseignez-vous sur des produits ou des méthodes moins dangereux.

Conseils pour votre sécurité

- N'utilisez de produits chimiques que si vous avez les connaissances nécessaires et/ou demandez conseil à des experts.
- Respectez les informations sur les dangers

éventuels et les conseils de sécurité.

- Laissez les résidus de produits chimiques dans les récipients d'origine. Tous les récipients doivent être dotés d'étiquettes clairement lisibles.
- Ne mélangez en aucun cas les résidus de produits chimiques, ceci pouvant engendrer des réactions chimiques dangereuses et incontrôlées.
- Ne versez jamais de l'eau dans de l'acide!
- Attention lorsque vous manipulez des acides et des bases concentrés. Utilisez des gants de protection appropriés et protégez si possible vos yeux. En cas d'éclaboussures dans les yeux ou sur la peau, rincez à grande eau. En cas de blessures aux yeux, consultez un oculiste.

D'Assemble vun der SDK ass **4 mol** am Joer an ass gratis

La collecte de la SDK se fait **4 fois** par an et c'est gratuit | The SDK is collected **4 times** per year and is free of charge

avec des conseils sur la prévention et la réduction des déchets ainsi que sur votre sécurité



Vous trouvez plus d'informations sur ce potentiel de ressources sur www.potentiel-de-ressources.com



vaisselle, shampooing à

moquettes

➤ **Détergents basiques:** p.ex. déboucheur, décapant pour fours et grills, agent de blanchiment (Eau de Javel), produits pour nettoyer les tuyaux, solution ammoniacale, produit d'entretien pour sanitaires, soude

➡ Détergents acides: p.ex. produit d'entretien toilettes, acide acétique glacial, essence de vinaigre, détartrant, anti-rouille

Prévention et réduction - nos conseils

- Veillez à ce que les produits portent le label "Clever skafen - Produkts recommended par la SuperDrecksKëscht"
- Achetez des produits contenant des substances biodégradables, p.ex. du savon noir, des détergents acides à base de vinaigre ou de citron. Vous trouverez les informations correspondantes sur les étiquettes.
- Utilisez le moins possible de produits de nettoyage et respectez le dosage recommandé. En utilisant trop, vous détériorerez le résultat et polluez en plus l'environnement.
- Renoncez aux produits de nettoyage spéciaux agressifs. Vous pouvez obtenir le même effet en utilisant des brosses et des éponges métalliques.
- Renoncez si possible aux produits de nettoyage spéciaux très basiques. Dans la plu-

part des cas, il suffit de retirer les impuretés avec un détergent universel, un produit vaisselle ou un détergent à base d'alcool.

- Si vos tuyaux sont bouchés, utilisez un déboucheur en caoutchouc ou une spirale.
- Les désinfectants sont en général superflus, leur utilisation devrait être limitée aux cas exceptionnels (en cas de maladies contagieuses).

Conseils pour votre sécurité

- N'utilisez jamais de détergents chlorés en même temps que des détergents acides, p.ex. des produits d'entretien chlorés pour sanitaires et des produits d'entretien acides pour les toilettes. Ceci peut entraîner la formation de gaz chlorés très toxiques.
- Ne mélangez jamais différents détergents et n'utilisez jamais différents produits de nettoyage en même temps. Ceci peut déclencher des réactions dangereuses.

Vous trouvez plus d'informations sur ce potentiel de ressources sur www.potentiel-de-ressources.com



vant, thinner cellulosique, essence, éther de pétrole, diluant, toluène, essence de nettoyage, white-spirit, xylène

➡ Hydrocarbures chlorés: chloroforme, perchloroéthylène, trichloroéthylène, tétrachlorure de carbone, etc.

Prévention et réduction - nos conseils

- Utilisez le moins possible de solvants !
Privilégiez si possible les produits contenant peu de solvants ou les produits solubles dans l'eau !
- Veillez aux labels environnementaux reconnus !
- Le savon au fiel est un très bon détachant.

Conseils pour votre sécurité

- Les solvants ne doivent en aucun cas

s'écouler dans les égouts.

- Utilisez des solvants ou des produits contenant des solvants uniquement dans des pièces bien aérées. Lisez attentivement les informations sur les dangers émanant des produits et les conseils de sécurité figurant sur les étiquettes.
- Lorsque vous utilisez des solvants, veillez à ce qu'il n'y ait aucune source d'inflammation à proximité (danger d'explosion) !

Vous trouvez plus d'informations sur ce potentiel de ressources sur www.potentiel-de-ressources.com



➡ Cartouches d'encre avec un mélange alcool-eau-colorant

- ➔ Cartouches de toner avec poudre
- ➔ Supports de données

- Supports de données (bandes de magnètes audio et vidéo, disques vinyle)

nées: bandes magnétiques (bandes de magnétophone, films, cassettes audio et vidéo, disquettes). CD et DVD, disques vinyle

Prévention et réduction - nos conseils

- Choisissez une imprimante adaptée à vos besoins avec une faible consommation de cartouches et d'énergie.
- Vous pouvez remettre p.ex. aux second-hand shops (dans les centres de recyclage) des cassettes et CD fonctionnels sans données personnelles tels que des films, de la musique ou des jeux.

Vous trouvez plus d'informations sur ce potentiel de ressources sur www.potentiel-de-ressources.com

l'énergie et de réduire les coûts pour la consommation de courant.



➔ Lampes: ampoules à incandescence, lampes à halogène

➔ Lampes mer-
curielles, tubes

curielles : tubes
fluorescents (« tubes
néons ») de toute forme,
lampes à basse consommation

⇒ Produits mercuriels: thermomètres, baromètres, lampes à basse consommation d'énergie, lampes à vapeur de mercure

mètres, interrupteurs à mercure, mercure élémentaire

Prévention et réduction - nos conseils

- Veillez à ce que les produits portent le label "Clever akafen"
- Les lampes, quel que soit leur type, n'ont pas leur place dans le conteneur à verre. La qualité du verre est différente et des substances nocives peuvent s'en dégager.
- Renseignez-vous auprès de votre commerçant sur les types d'éclairage optimaux et économes en énergie.
- Les lampes économiques, les lampes halogènes IRC et LED permettent d'économiser

l'énergie et de réduire les coûts pour la consommation de courant.

- Si vous possédez encore des thermomètres à mercure, remettez-les à la SuperDrecksKëscht® et achetez des thermomètres remplis d'alcool ou des thermomètres numériques.

ecotrel
association sans but lucratif



Vous trouverez de plus amples informations ainsi que des liens et des documents sur Internet dans le dictionnaire des produits SuperDrecksKëscht® ! produktlexikon.sdk.lu

**WËLLKOMM AN DE RECYCLINGSPARKE VUM
BIENVENUE AUX PARCS DE RECYCLAGE DU
WELCOME TO THE RECYCLING PARKS OF THE**



Vum 1. Abrëll 2025 un hunn d'Stéit an d'Entreprise vun der Gemeng Leideleng Zougang op de Recyclingspark STEP (oder d'Ressourcenzentren) zu Diddeleng/Beetebuerg an Téteng/Rémeleng.

Dowéinst wäert den intercommunale Syndicat STEP tëscht dem 24. an 28. Mäerz Zougangskarten un **all Stéit** an der Gemeng Leideleng schécken. Wann Dir Är Kaart net wéi erwaart per Post kritt, kënnt Dir Är Kaart vum 15. Abrëll un bannend den Öffnungszäiten am Büro vum Recyclingspark Diddeleng/Beetebuerg ofhuelen.

D'Reglement gesäit eng Kaart pro Stot vir. D'Zougangskarte sinn ausgeschléisslech fir de perséinleche Gebrauch bestëmmt. Et ass wichteg ze bemierken, dass op der Kaart keng perséinlech Date gespeichert ginn. All Visitt am Park mat enger Zougangskart gëtt um Server vum intercommunale Syndicat STEP gespeichert.

D'Entreprises an der Gemeng Leideleng mussen bei hirem éischte Besuch beim Büro vum engem vun deenen zwee Recyclingsparken e Carnet fir limitéierten Accès ufroen, dëst mat engem aktuellen Auszuch aus dem Handels- a Firmenregëster.

À partir du 1^{er} avril 2025, les ménages et les entreprises de la commune de Leudelange auront accès aux parcs de recyclage (ou centres de ressources) du STEP situés à Dudelange/Bettembourg et à Tétange/Rumelange.

À cet effet, le Syndicat intercommunal STEP enverra les cartes d'accès à **tous les ménages** de la commune de Leudelange entre le 24 et le 28 mars. Si vous n'avez pas reçu votre carte par voie postale comme prévu, vous pouvez venir récupérer votre carte au bureau du parc de recyclage de Dudelange/Bettembourg aux heures d'ouverture à partir du 15 avril. Le règlement prévoit uniquement une seule carte d'accès par ménage.

Les cartes d'accès sont à usage strictement personnel. Il est à noter qu'aucune donnée personnelle n'est enregistrée sur la carte elle-même. Tous les passages aux parcs avec une carte d'accès sont enregistrés sur le serveur du syndicat intercommunal STEP.

Les **entreprises** de la commune de Leudelange doivent demander un carnet d'accès limitatif aux bureaux de l'un des deux parcs de recyclage lors de leur premier passage, en présentant un extrait actuel du Registre de Commerce et des Sociétés.

From 1 April 2025, households and businesses in the Commune of Leudelange will have access to the STEP recycling parks (or resource centres) located in Dudelange/Bettembourg and Tétange/Rumelange.

For this purpose, the STEP Intercommunal Union will send access cards to **all households** in the Commune of Leudelange between 24 and 28 March. If you have not received your card by post as expected, you can collect your card from the Dudelange/Bettembourg recycling park office during opening hours from 15 April. The regulations only provide for one access card per household.

The access cards are strictly for personal use. Please note that no personal data is recorded on the card itself. All visits to the parks with an access card are recorded on the STEP Intercommunal Union server.

Companies in the Commune of Leudelange must request a restricted access book from the offices of one of the two recycling parks during their first visit, by presenting a current extract from the Trade and Companies Register.

ÖFFNUNGSGÄITEN | HORAIRES | OPENING HOURS

Dönschdes - Freides

Mardi – Vendredi

Tuesday - Friday

10h00 – 18h00

Samschdes | Samedi | Saturday

8h00 – 16h00

Sonndes, Méindes a Feierdeeg

Dimanche, Lundi et jours fériés

Sunday, Monday and public holidays

les parcs sont fermés

Accès fir Entreprises

Accès pour entreprise

Access for companies

Mardi 13h00 – 18h00 (Dudelange)

Jeudi 13h00 – 18h00 (Tétange)



Parc Dudelange / Bettembourg

Route de Luxembourg
L-3515 Dudelange
+352 52 28 34

Parc Tétange / Rumelange

Rue de la Fontaine
L-3768 Tétange
+352 56 03 65

De leschten Accès ass 10 Minutte virun der Fermeture
Le dernier accès est donné 10 minutes avant la fermeture
Last access is given 10 minutes before closing

recyclage@step.lu

www.step.lu

NEIE CONTAINERPARK
NOUVEAU PARC À CONTENEURS
NEW CONTAINERPARK

AB DEM 1. ABRËLL
À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL
FROM THE 1ST OF APRIL

Den neie **Containerpark**
vun der Gemeng Leideleng
befënnt sech an der **Aktivi-
téitszone „Am Bann“**
5B, Rue Jean Fischbach

Le nouveau **parc à conteneurs**
de la Commune de Leudelange
se situe dans la **zone
d'activités « Am Bann »**
5B, Rue Jean Fischbach

The new **container park**
of the Commune of
Leudelange is located in the
activity zone “Am Bann”
5B, Rue Jean Fischbach

ÖFFNUNGSAÏTEN | HEURES D'OUVERTURE | OPENING HOURS

Summer | été | summer
01.03.2025 - 30.11.2025

Mëttwochs | mercredi | wednesday
13h15 - 15h45

Samschdes | samedi | saturday
09h00 - 13h00

Wanter | hiver | winter
01.12.2025 - 28.02.2026

Mëttwochs | mercredi | wednesday
zou | fermé | closed

Samschdes | samedi | saturday
09h00 - 13h00





ZOUGELOOSSE FRAKTIONEN DÉCHETS ET MATÉRIAUX ADMIS ACCEPTED WASTE AND MATERIALS

Gréngschnatt
Äscht an Heckeschnatt
(max. 30 cm Ø)
Pabeier, Kartong
Schrott
Glas
Styropor
Kleeder

déchets de jardinage
branchage et arbustes
(max. 30 cm Ø)
papier, carton
ferraille
verre
polystyrène
vêtements

garden waste
branches and shrubs
(max. 30 cm Ø)
paper, carton
metal
glass
polystyrene
clothing

NEIT TAXEREGLEMENT FIR D'OFFALLENTSUERGUNG

NOUVEAU RÈGLEMENT-TAXE RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS

NEW TAX REGULATION FOR WASTE MANAGEMENT

Article 1. Généralités

Chaque propriétaire, nu-propriétaire, usufruitier, ou toute autre personne ou entité dûment autorisée à l'utilisation d'un terrain est obligé de raccorder ce terrain à la collecte des déchets, si ce terrain est habité ou utilisé, soit commercialement, soit à d'autres fins. Cette disposition n'est pas applicable pour les terrains sur lesquels surviennent exclusivement des déchets de verdure ou d'autres déchets compostables.

Le raccordement obligatoire au système de la collecte à domicile oblige la personne ou l'entité concernée, visée à l'alinéa ci-dessus à disposer pour des déchets résiduels d'au moins une poubelle grise de 80 litres munie d'une puce électronique. Sont également admis à la collecte à domicile des poubelles à 120 litres et à 240 litres et des conteneurs à 660 litres et à 1100 litres, munis d'une puce électronique.

Toutefois, en cas d'une copropriété, les entités raccordées à titre individuel à la collecte des déchets sont dispensées de l'obligation de disposer pour leurs déchets résiduels d'une poubelle à titre individuel, au cas où la copropriété a décidé dans la forme prévue par la loi de vouloir se substituer à ces entités individuelles pour l'exécution de cette obligation. Dans ce cas il appartient à la copropriété de demander la mise à disposition des poubelles ou conteneurs nécessaires.

Par déchets résiduels, il y a lieu d'entendre tous les déchets ménagers et encombrants et déchets assimilés pour lesquels il n'est offert aucune autre possibilité d'élimination.

La Commune de Leudelange perçoit les tarifs suivants afin de couvrir les frais générés par la gestion publique des déchets :

- a) Taxe de base par ménage,
- b) Taxe de vidange pour la poubelle destinée aux déchets résiduels et tarif de poids pour les déchets résiduels,
- c) Taxe de poids pour les déchets compostables en provenance de la cuisine et du jardin,
- d) Taxe de vidange pour les poubelles bleues, grises et brunes.

Les PMC sont enlevés gratuitement. Les sacs PMC sont numérotés et les rouleaux sont répertoriés de sorte à pouvoir identifier le détenteur d'un rouleau.

Les déchets d'arbustes et/ou coupe d'arbres sont enlevés gratuitement deux fois par an.

Article 2. Définition et étendue des taxes

1. Le prix de vente des poubelles est fixé comme suit :

Poubelle grise ou brune de 80 L (chip compris)	40,00 €
Poubelle grise, verte ou bleue de 120 L (chip compris)	50,00 €
Poubelle grise, verte, bleue ou brune de 240 L (chip compris)	65,00 €
Poubelle grise, verte ou bleue de 660 L (chip compris)	300,00 €
Poubelle grise ou bleue de 1.100 L (chip compris)	400,00 €
Montage d'une serrure sur une poubelle	40,00 € / serrure

2. La taxe de base est indépendante de l'utilisation réelle de la gestion publique des déchets et s'élève pour les poubelles pour déchets résiduels, indépendamment de leur capacité de volume, à 180 € par ménage ou entité commerciale et par an (soit 15 €/mois), indépendamment du volume des poubelles. La taxe de base couvre en partie la mise à disposition des infrastructures de collecte et de traitement de matières recyclables telles que le parc de recyclage ou le centre de compostage. Elle comprend également les frais du personnel, de mise à disposition et d'entretien des poubelles publiques, du parc des véhicules pour l'enlèvement des déchets et de mise en œuvre du programme informatique de gestion des poubelles.

La taxe de base est réduite à 120,00 € par an (soit 10 €/mois) pour chaque utilisateur dans un immeuble de plus de 10 logements dotés d'un centre de recyclage, conformément au moins au modèle de base de la « SuperDrecksKëscht fir Betriber » avec les équipements nécessaires pour procéder à une collecte sélective des différentes fractions de déchets.



3. La définition de la taxe de vidange se fait suivant le nombre de mises à disposition annuelles de poubelles, enregistrées par le biais du système d'identification sur support informatique au véhicule collecteur, indépendamment du poids contenu dans la poubelle mise à disposition.

a) Les taxes pour la vidange des poubelles grises dans le cadre de la collecte de déchets résiduels s'effectuant toutes les semaines s'élèvent à :

1,70 € par vidange pour les poubelles pour déchets résiduels d'un volume de 80 L

2,50 € par vidange pour les poubelles pour déchets résiduels d'un volume de 120 L

3,50 € par vidange pour les poubelles pour déchets résiduels d'un volume de 240 L

8,00 € par vidange pour les poubelles pour déchets résiduels d'un volume de 660 L

8,00 € par vidange pour les poubelles pour déchets résiduels d'un volume de 1.100 L

b) Les taxes de vidange des poubelles bleues dans le cadre de la collecte bimensuelle de papier s'élèvent à :

2,50 € par vidange pour les poubelles d'un volume de 120 L

3,90 € par vidange pour les poubelles d'un volume de 240 L

9,30 € par vidange pour les poubelles d'un volume de 660 L

12,00 € par vidange pour les poubelles d'un volume de 1.100 L

c) Les taxes de vidange des poubelles brunes dans le cadre de la collecte mensuelle de verre creux s'élèvent à :

1,50 € par vidange pour les poubelles d'un volume de 80 L

3,00 € par vidange pour les poubelles d'un volume de 240 L

4. La définition de la taxe de poids se fait en fonction du poids contenu dans la poubelle enregistrée par la balance étalonnée du véhicule collecteur.

La taxe de poids pour les déchets résiduels s'élève à 0,40 € par kilogramme.

La taxe de poids pour les déchets compostables s'élève à 0,10 € par kilogramme.

Si pour une vidange, la balance du véhicule collecteur indique un poids inexact ou n'indique pas de poids du tout, le poids moyen des trois vidanges subséquentes sera pris comme base de calcul.

Si la poubelle destinée à la collecte de déchets n'est plus utilisée et ceci à si brève échéance que l'enregistrement de trois vidanges n'est pas possible, la valeur moyenne spécifique à la commune est prise comme base de calcul.

5. Par ailleurs les taxes suivantes sont également applicables :

a) Pour la collecte de déchets encombrants une taxe de 25 € sera prélevée par remise de déchets encombrants annoncée et collectée inférieure ou égale à 2 m³ et de 50 € pour une quantité supérieure à 2 m³. Sont également considérés comme déchets encombrants le bois et la ferraille.

b) Sur les sacs poubelle de 110 L pour la collecte exceptionnelle des déchets ménagers ou assimilés une taxe de 5 € est perçue. Ces sacs poubelles seront pourvus d'un code barre et peuvent être achetés auprès de l'administration communale.

c) Pour la collecte d'appareils ménagers une taxe de collecte de 25 € est à payer pour chaque appareil ménager annoncé et collecté.

d) L'enlèvement de déchets déposés illégalement se fait contre paiement d'une taxe de 100 € par sac de 80 litres utilisé.

e) La constatation de dépôt de déchets illicites dans les poubelles destinées à la collecte des fractions recyclables et des sacs PMC est signalée aux détenteurs de déchets via autocollant apposé sur la poubelle ou le sac PMC. La poubelle n'est pas vidée et le sac PMC n'est pas enlevé. Lors d'une deuxième constatation une taxe de 25 € est facturée au détenteur de déchets. Une récidive après une première amende sera facturée moyennant une taxe de 75 € au détenteur de déchets.



f) Trois rouleaux de sachets pour déchets organiques (Bioabfallbeutel – Minett-Kompost) peuvent être récupérés au bureau de la population gratuitement par année et par ménage. Une taxe de 2,50 € est perçue à partir de l'acquisition du quatrième rouleau de sachets pour déchets organiques.

Article 3. Réduction du montant total des taxes dues relatif à la gestion des déchets pour personnes nécessitant des couches hygiéniques

Une réduction forfaitaire annuelle du montant total des taxes dues relatif à la gestion des déchets de 75 € est allouée sur demande aux ménages par personne nécessitant des couches hygiéniques. Par personne appartenant à un ménage pour lequel le ménage peut bénéficier de cette réduction, il y a lieu d'entendre :

- Les bébés et enfants jusqu'à l'âge de 3 ans révolus, domiciliés dans la Commune de Leudelage depuis plus d'un mois ;
- Les personnes au-delà de cette tranche d'âge, domiciliées dans la Commune de Leudelage depuis plus d'un mois, souffrant d'une altération ou d'une perte du contrôle de l'appareil sphinctérien anal ou urinaire (incontinence) certifiée le cas échéant par attestation médicale.

Le formulaire respectif pourra être téléchargé sur le site Internet de la commune (www.leudelage.lu) et peut être envoyé aux administrés sur demande. La demande de réduction devra être renouvelée annuellement auprès de l'Administration communale.

Article 4. Les assujettis / l'origine et l'échéance des taxes

Sont assujettis aux taxes prévues à l'article 2, alinéas 1 à 4 les occupants de l'immeuble (propriétaires occupants, usufruitiers, locataires etc.) duquel les déchets proviennent. L'assujettissement commence le premier jour du mois de la déclaration d'arrivée de l'occupant dans la commune, respectivement de l'attribution des poubelles des collectes si celle-ci est antérieure et se termine le dernier jour du mois de déclaration de départ au bureau de la population de la commune ou du changement de propriétaire si cette date est antérieure.

Les propriétaires des immeubles, et en cas d'emphytéose ou de concession de droits de superficie les bénéficiaires de ces droits sont tenus de veiller à ce que les occupants procèdent promptement aux déclarations d'arrivée respectivement en cas de départ à l'étranger aux déclarations de départ au bureau de la population de la commune et, à défaut par les occupants de ce faire, ils sont tenus eux-mêmes d'en informer le bureau de la population.

Les locataires sortants respectivement en cas de mutation de la propriété foncière, les propriétaires vendeurs, sont tenus d'en informer au plus vite la recette communale et, à défaut par eux de ce faire, ils restent personnellement responsables pour les taxes non encore acquittées jusqu'au jour de la notification par voie administrative du changement de propriétaire à l'administration communale.

Article 5. Entrée en vigueur et dispositions transitoires

Le présent règlement-taxe relatif à la gestion des déchets entre en vigueur le 1er janvier 2025. À la même date le règlement-taxe portant fixation de la taxe de l'enlèvement des ordures du 6 décembre 2007 en vigueur jusqu'à ce moment, perd sa validité. Le présent règlement-taxe abroge toutes autres dispositions contraires. Les taxes pour la vidange (Art. 2 points 3 a), 3 b), 3 c) et 4) ainsi que les taxes pour la collecte des déchets encombrants (Art. 2 point 5 a)) n'entrent en vigueur que le 1er avril 2025.



GEMENG
LEIDELANGE

Administration
communale
de Leudelange

5, Place des Martyrs
L-3361 Leudelange
www.leudelange.lu

T 37 92 92 - 1
F 37 92 92 - 219
commune@leudelange.lu